

## LA FILIATION DES ELUS COENS

---

par Serge CAILLET

### MISSION D'UN GRAND SOUVERAIN

Entre 1754 et 1758, Martines de Pasqually apparaît dans le milieu fermé des loges maçonniques du midi de la France, où il tente, assez maladroitement, de propager un système qui lui est propre, et qui prendra peu après pour nom définitif: Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers. Selon toute vraisemblance, Martines de Pasqually a donc reçu la lumière maçonnique. Quand et où ? On l'ignore encore.

Pourtant, Martines de Pasqually ne fait pas mystère de l'origine de ses pouvoirs maçonniques: ils lui viennent, écrit-il en 1763 à la Grande Loge de France, de son père "Don Martinez Pasqualis", qui aurait détenu une charte, transmissible à son fils, émanant de "la Loge de Stuart" et qui semblait avoir été délivrée, en 1738 (ou en 1758 si l'on soupçonne comme Robert Ambelain un erreur de lecture), sous les auspices de "Charles Stuart, roi d'Ecosse, d'Irlande et d'Angleterre, G.°. M.°. de toutes les loges répandues sur la surface de la terre" (1). Qu'est-ce à dire, car Charles Edouard Stuart a toujours nié avoir été maçon ?

Au demeurant, le cas de Martines et de son père ne paraît pas unique, qu'il faut rapprocher de celui de Karl von Hund, fondateur de la Stricte Observance templière. De toute évidence, dans les années 1750-1760, des loges maçonniques du continent se sont placées sous la protection de Charles Edouard Stuart, ainsi qu'en témoigne par exemple le diplôme de la loge de "saint-Jean écossaise et anglaise", au titre

---

(1) Cette patente, ou plutôt la copie, que Martines adressa à la Grande loge de France le 26 mars 1763, est aujourd'hui perdue. Mais elle fut consultée à la fin du XIXe siècle par Henri de Loucelles qui en publia en 1880 le texte incomplet, accompagné d'extraits de lettres de Martines à la Grande Loge de France, dans un article reproduit, en 1938, par Gérard Van Rijnberk, Un thaumaturge au XVIIIe siècle. Martines de Pasqually..., tome II, fac-sim., Hildesheim, Georg Olms, 1982, pp. 55-61.

distinctif La Constance, "autorisée par notre très digne, très cher, et T R G Mre Charles Stuard Edouard" (2).

A défaut de connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire hélas mal documentée, je crois que ces chartes provenaient, non pas directement du prétendant, mais de son entourage maçonnique. Et, en toute hypothèse, s'agissant de Martines, je me refuse à croire à une supercherie.

Mais la filiation maçonnique n'est pas toute la filiation de l'Ordre des élus coën. Car pour Martines la franc-maçonnerie traditionnelle est "apocryphe", et s'il ne fait pas de doute que celui-ci (peut-être dans le sillage de son père) a matériellement organisé l'ordre des élus coëns sous une forme maçonnique, le fond de cet ordre était antérieur à sa forme.

Quant à la forme, la filiation coën se décompose en onze grades: apprenti, compagnon, maître symboliques, maître élu, apprenti coën, compagnon coën, maître coën, grand architecte, chevalier d'orient, commandeur d'orient, rôau-croix (Statuts généraux, 1767).

Tous ces grades ont été élaborés et transmis par Martines de Pasqually, dans le cadre d'une société d'apparence maçonnique: l'Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers, à partir de la fin des années 1750, doté de statuts généraux en 1767, et d'une instance suprême, un Tribunal Souverain, en mars de cette année.

Martines de Pasqually a été ou s'est senti investi d'une mission, parce qu'il se savait dépositaire d'une tradition à transmettre: la doctrine judéo-chrétienne qu'il avait reçue en dehors de la franc-maçonnerie, et une théurgie cérémonielle d'une complexité extrême, reposant sur cette doctrine.

L'une et l'autre lui ont sans doute été transmises en grande part par voie orale. Martines évoque lui-même sans les nommer "ceux qui ont été chargés" de l'enseigner, et une transmission familiale n'est pas à exclure, dont son père aurait été le dernier relai.

En revanche, Martines semble avoir lu peu de livres, et, en dehors des livres bibliques, il ne fait jamais aucune citation et ne réfère à aucun auteur. De sa bibliothèque, vraisemblablement très restreinte, toute trace a été perdue (et aucun livre ne figure dans l'inventaire des biens de sa maison de Bordeaux que fit réaliser sa femme après sa mort). Quant à la Bible, Martines, dont Robert Amadou soupçonne l'origine marrane, paraît en avoir reçue la tradition oralement, et en dehors de l'Eglise catholique romaine.

-----  
(2) Cf. un fac-similé de ce diplôme in Roger Caro, Legenda des frères aînés de la rose-croix..., Saint-Cyr-sur-Mer, chez l'auteur, 1970, p. 245.

Une légende tenace, lancée par Jean-Marie Ragon et reprise par Papus, veut que le visionnaire suédois Emmanuel Swedenborg ait été l'initiateur de Martines. Or, en dépit d'une autre légende, Swedenborg n'était pas franc-maçon, ne fonda aucun rite maçonnique, et le rite dit "swedenborgien", élaboré par Bénédict Chastanier et le marquis de Thomé, est sans rapport avec l'Ordre des élus coëns. Il n'y a aucun indice d'un séjour de Martines à Londres, où vivait Swedenborg, et ce dernier ne vint jamais en France. Certes, le Suédois voyait des anges, et Martines pratiquait des opérations de théurgie cérémonielle au cours desquelles se manifestaient des esprits. Mais les visions de Swedenborg relèvent de l'interne (ce qui ne signifie pas, certes, que l'astral en soit exclu), et celles de Martines prenaient le plus souvent la forme de glyphes lumineux. Quant à la doctrine, la théosophie martinésienne n'a que peu de points communs avec la théosophie swedenborgienne. Martines ne mentionne pas une fois Swedenborg dans ses écrits, et il n'a même probablement jamais ouvert un de ses livres... En revanche, certains élus coëns, comme Saint-Martin, ont lu le Suédois, et peut-être lui en ont-ils parlé. Mais il est probable que Martines n'y ait guère attaché d'intérêt.

Pourtant, Martines de Pasqually a eu un ou plusieurs maîtres physiques: son père peut-être, disions-nous. Qui d'autre ? Nul ne le sait encore.

Mais dans la pure lignée des mages et des théurges de la grande tradition judéo-chrétienne, Martines se présente au XVIII<sup>e</sup> siècle comme un relai unique, en écho de relais antérieurs, tels Henri Corneille Agrippa et Pierre d'Abano. Entre eux, court un fil d'or.

Martines s'est aussi toujours défendu d'être le chef unique de l'Ordre des élus coëns, dont on sait pourtant qu'il l'a organisé matériellement. Il n'est, répète-t-il sans cesse, que l'un des sept grands souverains de l'ordre: le grand souverain pour la région occidentale. Et même, le 2 octobre 1768, il révèle à Willermoz l'existence d'un "principal chef qui vous est ignoré de même qu'à tous vos frères R. + et que je dois taire jusqu'à ce qu'il se fasse connaître" (3).

De même, reste une énigme l'existence d'un centre secret, situé à la Sainte-Baume, allégué par d'Hauterive en ces termes: "Il nous a été dit qu'il fallait être R. +, fils de R. +, pour être admis dans la société des sages qui y sont et, qui par la disposition de leur séjour, n'ont aucune communication connue avec les habitants du pays" (4).

-----  
(3) Lettre publiée par Gérard Van Rijnberk, Un thaumaturge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Martines de Pasqually..., tome II, op. cit., p. 102.

(4) "Fragments extraits de diverses lettres ayant en vue les vraies connaissances, colligés par Joseph Du Bourg", ap. Michel Taillefer, Le Temple cohen de Toulouse, Paris, Cariscript, 1986, p. 75.

La mission de Martines de Pasqually fut de donner à l'Ordre des élus coëns une structure matérielle. Il le fit avec la franc-maçonnerie traditionnelle dont il connaissait bien mieux qu'il n'y paraît les rites et les symboles, et qui se présentait en effet, au mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme un véhicule privilégié de l'ésotérisme judéo-chrétien. Cet œuvre est inachevée, mais Martines est allé beaucoup plus loin qu'on ne l'a cru dans sa réalisation. Le support de l'Ordre coën fut au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce au génie de Martines de Pasqually, la franc-maçonnerie. Il ne saurait en être autrement aujourd'hui.

Mais l'Ordre des élus coëns était aussi, et demeure par delà sa forme maçonnique, une réalité spirituelle. Il suffit d'en lire les textes: "Souviens-toi Seigneur - dit une prière de l'ordre - de cette société que tu as formée et possédée dès le commencement" (5). "Qu'elle est - demande encore un catéchisme - l'origine de l'ordre que nous professons ?" Réponse: "L'origine vient du Créateur et commence depuis le premier temps sous Adam et de là jusqu'à nos jours." Et si l'ordre s'est perpétué jusqu'à l'époque de Martines, c'est que le Grand Architecte a "suscité par son Esprit des sujets propres et convenables" à le manifester chez les hommes. Au nombre de ces sujets: "depuis Adam jusqu'à Noé; de Noé à Melkisedec, à Abraham, Moïse, Salomon, Zorobabel et le Christ." (6)

Telle est bien, outre des relais humains immédiats, la filiation toute spirituelle dont se réclame Martines: celle des élus de l'Éternel, prêtres choisis et ordonnés comme tels, par la grâce de Dieu. Et Robert Ambelain ira jusqu'à écrire, alléguant une opinion de René Philipon: "les détenteurs réguliers de la filiation des Elus-Cohens sont en possession, selon le grade, de celle des Lévites, de celle des Cohanim, voire de celle des Juges" (7).

Cette filiation spirituelle de l'Ordre coën est celle du Temple de Salomon, dont le grand prêtre, seul, connaissait la prononciation du grand Nom de Dieu. Or, les prêtres du Temple de Salomon passaient pour descendre d'Aaron, frère de Moïse, et telle est la lignée sacerdotale à laquelle l'Ordre coën entend se rattacher spirituellement. Et voilà pourquoi Martines de Pasqually refuse à la maçonnerie traditionnelle, qui prétend se rattacher elle aussi, symboliquement, au Temple de Salomon tout en ignorant les arcanes de l'antique Alliance, toute authenticité en l'espèce.

-----  
(5) "Les prières des élus coëns", Renaissance traditionnelle, juillet 1981, p. 224.

(6) "Catéchisme d'apprentif élu coën", ap. Papus, Martines de Pasqually..., nouv. éd., Paris, Déméter, 1986, pp. 225-226.

(7) Robert Ambelain, La Kabbale pratique, nouv. éd., Paris, Bussière, 1990, p. 297.

## LA CHAINE BRISEE

Martines de Pasqually avait-il envisagé que l'Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers disparaîsse physiquement ? Nous ne le savons pas. Mais, parce qu'ils furent très vite confrontés aux difficultés inhérentes à la mort de leur maître, ses disciples ont quant à eux envisagé cette éventualité, et les derniers élus coëns ont vécu la disparition de l'ordre comme une certitude. Pis encore, certains d'entre-eux, et non des moindres, n'ont rien fait ou rien pu faire pour y remédier. Il est vrai que l'exemple était venu d'en-haut: dès 1780, Sébastien de Las Casas, dernier grand souverain, avait lui-même conseillé aux temples coëns de se dissoudre... Quelques lustres plus tard, Louis-Claude de Saint-Martin, auprès de qui Joseph Gilbert avait sollicité l'ordination, la lui refusa, prétextant qu'il ne pouvait la lui conférer sans l'aide de deux autres réaux-croix. Et, quelques années plus tard encore, l'un des derniers réaux-croix, peut-être même le dernier, Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824) répondait à la question de savoir pourquoi il ne transmettait pas une filiation qui, après lui, serait irrémédiablement perdue, posée en 1822 par le baron de Türkheim: "De tous les Réaux qu'il a connu particulièrement, il n'en restoit point de vivant, ainsi qu'il lui était impossible de m'en indiquer un après lui: il doutoit même que le tems présent soit propre à en préparer, mais que le Tout-Puissant plein d'amour et de miséricorde peut, quand il voudra faire naître des pierres même des enfants d'Abraham." (8)

Pourtant, jusqu'au bout Saint-Martin et Willermoz se sont considérés comme élus coëns. Mais le premier avait goûté aux joies de l'interne, et si le second avait transmis au Rite écossais rectifié, et tout particulièrement à la grande profession qui le caiffe secrètement, la doctrine de la réintégration qui le fascinait, il ne l'avait pas moins amputée de la pratique où il avait d'ailleurs pour sa part à peu près échoué.

Ainsi disparut l'Ordre des élus coëns, non pas contre le gré de ses derniers représentants (cependant, une exception au moins confirmera la règle: l'abbé Pierre Fournié qui, seul, ne pouvait cependant pas grand chose), mais avec leur consentement tacite.

Un dépositaire au moins d'une partie de la filiation coën survécut, et de beaucoup, à Willermoz: Jean-Anselme de la Tour de la Case, le propre fils de Martines, que celui-ci, qui voyait en lui un successeur potentiel, avait ordonné grand architecte, en 1768, à l'âge de... trois jours. Mais aucun indice que Jean-Anselme de la Tour de la Case, dont on perd la trace en 1830, ait transmis à son tour tout ou partie de cette filiation.

---

(8) Résumé par Türkheim, d'une lettre de Willermoz, en date du 25 mars 1822, Gérard Van Rijnberk, op. cit., I, p. 132.

A l'exception des grades qualifiés "coëns", et du réau-croix, les titres de ces degrés se retrouvent dans l'échelle de certains autres régimes, et les trois premiers sont d'ailleurs communs à tous les rites maçonniques. Cependant, en dépit d'appellations communes, le contenu liturgique et doctrinal de ces grades d'autres systèmes diffère totalement de leur contenu dans l'ordre des élus coëns. Même l'équivalence traditionnellement admise entre les grades bleus de tous les rites maçonniques n'apparaît pas comme une évidence s'agissant de ces rites et de l'Ordre coën. Une transmission de certains grades coëns au travers d'autres rites maçonniques paraît donc exclue.

La transmission de cette filiation à travers d'autres sources qui en dérivent, ou qui y sont parfois associées, est également à exclure.

Ainsi, la filiation martiniste, abusivement dite "de Saint-Martin", ou justement dite "de Papus", remonte à ce dernier seulement, tout comme l'Ordre martiniste. Elle n'a rien à voir avec l'Ordre coën proprement dit, ni avec Martines de Pasqually, sauf, éventuellement, d'un point de vue spirituel. La filiation martiniste dite russe n'est vraisemblablement rien d'autre que celle de Papus, et il n'y eut jamais en Russie de cénacle coën, ni d'ailleurs de collège de la grande profession.

La filiation du Rite écossais rectifié, et particulièrement la succession (qui n'est pas une initiation au sens rituel du terme) de la grande profession mise sur pied par Willermoz, ne concerne que la doctrine coën, aucunement la théurgie. Mais il me plaît de faire remarquer qu'après le convent de Wilhelmsbad (1782) qui avait vu la victoire de la réforme willermozienne du Régime écossais rectifié, le patriarche de ma maçonnerie lyonnaise conféra certains grades coëns à certains frères éminents (à ses yeux au moins) qui venaient de recevoir la grande profession. Mais, incapable de maintenir un système dont il ne possédait pas les clefs opératives, Willermoz ne put faire mieux.

Pour sa part, la Société des initiés, fondée par Willermoz, à Lyon, en 1785, où l'on cultivait entre anciens coëns et chevaliers bienfaisant de la Cité sainte, un martinésisme "sauvage", autour de l'Agent Inconnu, ne pouvait revendiquer un héritage coën direct. Et, d'ailleurs, cette société s'est éteinte.

La filiation dite des "rose-croix d'Orient", sur laquelle nous publierons quelque jour une étude, est elle-même sans rapport avec Martines, comme elle est sans rapport avec Saint-Martin. Le doute s'impose donc, pour le moins, quant à ces propos d'un détenteur actuel de cette lignée: "Le même organisme rosicrucien qui avait suscité don Martinez de Pascuallis et ses Elus-Cohen dans le but de travailler à cet ultime aspect du Grand'OEuvre, suscita trente années plus tard son disciple direct, Louis-Claude de Saint-Martin, dans

le but de travailler à la "Réconciliation Individuelle." (9) En toute hypothèse, ni Martines de Pasqually, ni Louis-Claude de Saint-Martin n'ont jamais détenue cette filiation, qui, selon d'aucuns, aurait quelques rapports avec les Frères initiés d'Asie... à moins qu'elle ne provienne d'un personnage curieux assez méconnu, Démétrius Platon Sémaïas, fondateur de l'Ordre du lys et de l'aigle.

Si le grade de réau-croix a été associé dans la résurgence coën de Jean Bricaud à l'épiscopat gnostique (en terme d'équivalence ?), cette association est fantaisiste, parce que l'épiscopat gnostique remonte, sous sa forme première, à Jules Doinel, fondateur de la première Eglise gnostique en 1892, et parce qu'il correspond, sous sa forme seconde et achevée, à la filiation apostolique. Or, si le grade de réau-croix est sacerdotal, le sacerdoce dont il s'agit ici ne saurait être confondu avec celui de l'Eglise chrétienne, fut-ce sous la forme très marginale d'une Eglise gnostique.

Mais Willermoz ouvrait tout-à-l'heure la perspective d'une transmission spirituelle, non rituelle, de la filiation coën. Qu'en est-il depuis un siècle, c'est-à-dire depuis que l'on reparle de Martines et de son ordre ?

#### SUCCESSION SPIRITUELLE

Dans les dernières années du XIXe siècle, Papus et quelques compagnons fondent l'Ordre martiniste, mais ni Papus, ni aucun de ses collaborateurs n'ont jamais revendiqué clairement une filiation coën directe. Cependant, Papus a consacré à Martines de Pasqually et à l'Ordre des élus coëns le premier livre sur le sujet, qui comprend des extraits des lettres de Martines à Willermoz, et des catéchismes coëns, et il a repris pour l'Ordre martiniste des éléments, rituels ou doctrinaux, tirés de ces documents.

Contre Papus et les siens, à la charnière des XIXe et XXe siècles, le cercle dont René Philipon et Albéric Thomas sont les porte-parole (ce dernier masqué sous le pseudonyme "un chevalier de la rose croissante"), en sait davantage. Thomas et Philipon ont pu, en effet, consulter d'importantes archives qui leur ont procuré une bonne connaissance de l'histoire et de la doctrine de l'ordre coën. Ils publieront, pour la première fois, en 1899, le fameux Traité de la réintégration, suivi en 1900, des Enseignements secrets de Martines de Pasqually, sous la signature de Franz von Baader, dont l'intérêt réside surtout dans l'imposante "nouvelle notice historique" qui précède l'ouvrage. Mais le groupe de Thomas et Philipon ne semble pas avoir revendiqué une filiation coën.

-----  
(9) Robert Ambelain, L'Alchimie spirituelle, Paris, La Diffusion scientifique, 1962, p. 13.

2

Dès 1911, la loge martiniste Melchisedech, qui dépend directement de Papus, avec pour officiers Téder, Blanchard et Loiselle, à l'orient de Paris, confère, outre les degrés martinistes "classiques", des grades maçonniques supérieurs de royal initié, parfait adepte, et sublime commandeur, qui se veulent sans doute d'esprit coën.

En 1913, le rituel de l'Ordre martiniste, dit de Téder, approuvé par Papus le 3 août 1913, maçonne le martinisme "primitif" de celui-ci et continue de l'engager dans la voie des équivalences. Ainsi, le degré d'associé correspond désormais au grade maçonnique de maître parfait; celui d'initié à celui de maçon du secret, apprenti cohen; celui de supérieur inconnu initiateur à celui de grand architecte. Mais ce sont-là des équivalences sans véritable fondement, et songez que Papus ignorait même le nom exact du dernier grade coën, qu'il qualifie de "rose-croix".

En 1914, Papus se rapprocha du Rite écossais rectifié où il avait compris que le "martinisme" n'était pas étranger (mais il n'est pas certain, cependant, que Papus ait soupçonné la persistance de la grande profession). La Grande Guerre, et sa mort en 1916, l'empêchèrent de mener à bien son projet de quelque structure commune aux deux organisations.

Charles Detré, dit Téder, succédant à Papus en 1916, mais que la mort happerà en 1918, n'aura pas non plus le temps de mener à bien les réformes qu'il avait projetées dans le sens d'une maçonnisation accrue de l'Ordre martiniste.

Ces réformes, Jean Bricaud, continuateur de Téder à partir de 1918, les conduira, arguant d'une filiation illusoire. En effet, en 1927, Bricaud écrit curieusement: "Le Dr Encausse ignorait alors (en fondant l'Ordre martiniste) que la transmission de la tradition martiniste des Elus Cohens n'avait jamais été interrompue, et que cette tradition n'avait cessé d'avoir des représentants, soit à Lyon, soit en différentes villes à l'étranger." (10) Et Bricaud de citer des noms ... Ces prétentions ont été critiquées par Robert Ambelain, qui en a démontré le peu de fondements. Il faut donc considérer que Bricaud est à l'origine de cette filiation néo-coën, qui a pu se transmettre à partir de cette époque, au sein du second temple, constitué des 5e, 6e et 7e degrés de son Ordre martiniste, dont les Constitutions et Règlements généraux, de 1931, révèlent l'existence, sans plus de précisions.

Quant à l'organisation de l'Ordre, du temps du successeur de Bricaud, René Chambellant se souvient: "Chevillon se servait du rituel de Blitz (traduit par Papus et signé par Téder) pour les grades d'apprenti cohen, compagnon choen,

---

(10) "Notice historique sur le martinisme", Annales initiatiques, n° 29 bis, 1927, p. 371.

9

maître cohen et SI IV (maître cohen installé) mais pour les grades bleus, il n'en était pas question. Il fallait le 18e d'un rite connu pour être admis apprenti cohen. Ces rituels des trois grades cohen étaient maintenus en mémoire de Papus. On ne travaillait pour débuter qu'au grade de maître élu cohen, dernier grade du parvis." (11)

Bricaud est donc vraisemblablement à l'origine du rituel de réau-croix, dont il usa, le premier au XIXe siècle, pour retransmettre ce grade. "Ce rituel - écrit Ambelain - établi avant que Le Forestier ait publié chez Dorbon ainé son étude sur "La Franc-Maçonnerie occultiste au 18e siècle et l'Ordre des Elus Cohens" (12), ignore (ceci détruisant les préentions de Bricaud...) et le rite d'expiation, par la carbonisation d'une tête de chevreau noir, sur lequel insiste particulièrement Martinez, et l'obligation de faire boire au nouveau Réau-Croix "le calice et manger le pain de vie"..." (13)

Constant Chevillon, vraisemblablement ordonné ainsi réau-croix par Bricaud fit à son tour usage de ce rituel pour ordonner Henry-Charles Dupont, et peut-être d'autres (en son temps, Bricaud avait aussi ordonné d'autres frères que Chevillon, notamment Georges Lagrèze). A son tour, Dupont transmit cette filiation, selon le même rituel, à Pierre Constantin, le 5 septembre 1949 (ainsi qu'à d'autres frères, dont André Nauwelaers), et, en 1959, il la remit à Philippe Encausse et Irénée Séguret. Philippe Encausse ne la transmit pas, mais Irénée Séguret ordonna à son tour Georges Nicolas, le 22 septembre 1985.

Pour leur part, c'est en 1942, alors que Paris tremble, résiste ou collabore sous le joug nazi, que Robert Ambelain et Georges Lagrèze décident à leur tour de réveiller l'Ordre des élus coëns.

Le 4 avril 1942, Robert Ambelain avait transmis l'initiation martiniste de Papus à Jules Boucher et N. Teinturier. Le 6 avril, Ambelain, Boucher et Teinturier constituèrent un triangle martiniste où fut reçu Robert Amadou, sous le nom d'Ignifer, le 6 juin.

Aujourd'hui, Ignifer témoigne: "Avec d'autres initiés martinistes (...) et sous la houlette d'Ambelain, nous avons reconstitué, du mieux qu'il était possible (rares étaient alors les manuscrits pertinents du XVIIIe, ils ont flori au cours du dernier demi-siècle), des rituels théurgiques. Le 24 septembre 1942, à minuit solaire, sept cercles s'illuminaiient à la périphérie de Paris, un au centre près

---

(11) Lettre à S.C., en date du 18 octobre 1989.

(12) Nouv. éd., Paris, La Table d'Emeraude, 1987.

(13) Le martinisme contemporain et ses véritables origines, Paris, Les cahiers de Destin, 1948, p. 31.

de Saint-Eustache. Des signes tangibles ou plutôt visibles et audibles gratifièrent plusieurs d'entre nous, dont je fus." (14)

Robert Ambelain lui aussi se souvient: "Cela débute le 24 septembre 1942, lors de la reprise des grandes Opérations d'Equinoxe, vers minuit trente. Ce soir-là, second anniversaire de cette reprise (commencée le 4 avril 1942), vingt-cinq cercles théurgiques s'illuminaient, à la même heure, dans Paris et à Lyon, Calais, Nantes; en d'autres villes de France, il en était de même quoique, peut-être, avec des divergences rituelles légères.

"A la fin de l'Opération, j'obtins la manifestation cherchée sous la forme d'un grand "quatre-de-chiffre", terminé en sa partie inférieure comme le symbole astrologique de Saturne. C'était un glyphe lumineux, qui se détachait nettement sur la muraille nord de la pièce." (15)

Le 4 avril 1943, dix-huit opérateurs entraient en action, dans autant de cercles. Ambelain raconte: "Six mois plus tard, le 7 avril 1943 (Equinoxe de Printemps), et au cours de l'Opération suivante, j'obtins le phénomène ci-après. Dans l'angle nord-ouest de la salle, au-dessus d'un petit bahut en forme de double-cube, je vis le plafond blanc de ladite salle s'illuminer progressivement d'une lumière bleu pâle, sur environ un mètre carré. La nuance se condensa et devint une sorte de "nuée" d'un bleu saphir absolument magnifique. Puis, au centre de cette nuée, se détacha alors un rayon de lumière dorée. Le phénomène dura environ vingt secondes, puis la lumière se dissipa. Je revis alors le plafond, blanc comme à l'ordinaire, le papier peint et les détails de la muraille, tous détails disparus pendant la vision." (16)

"C'était - poursuit Robert Amadou - une sorte de pré-résurgence coën. La résurgence eut lieu l'année suivante. Robert Ambelain devint réau-croix le 3 septembre 1943, il monta un temple coën avec des initiés martinistes (...), qui avaient au préalable reçu l'initiation maçonnique. Les premiers grades coëns me furent conférés le même mois, et, le 24 septembre, vingt-cinq opérateurs ouvriront vingt-cinq cercles à Paris et en province. A l'équinoxe d'automne suivant, je fus ordonné réau-croix" (17)

---

(14) Lettres de Prahecq, Courrier spécial Robert Amadou, octobre 1992, p. 12.

(15) Robert Ambelain, Templiers et rose-croix, Paris, Adyar, 1955, p. 100.

(16) Idem.

(17) Lettres de Prahecq, op. cit.

11

Précisons: l'initiateur de Robert Ambelain était Georges Lagrèze, détenteur lui-même du grade de réau-croix de Bricaud. Le temple avait nom Bethelios. Ce fut Robert Ambelain, qui, dans la dernière semaine de septembre 1944, conféra le grade de réau-croix à Robert Amadou, à René Chabellant et à un autre frère.

Dès la restauration de l'Ordre des élus cohen, Lagrèze devint grand maître, Ambelain, grand maître adjoint, et Camille Savoie grand maître d'honneur. En 1946, à la mort de Lagrèze, Ambelain lui succéda comme grand maître. En 1955, en la personne d'Ambelain, l'ordre entra en possession d'un imposant manuscrit coën, dit "manuscrit d'Alger", à partir duquel les rituels d'initiations et d'opérations utilisés jusque-là purent être révisés et très largement complétés.

Le 26 octobre 1958 naissait l'Union des Ordres martinistes, dont l'Ordre martiniste des élus cohens fut partie intégrante. Puis, le 28 octobre 1962, l'Ordre martiniste (grand maître Philippe Encausse) et l'Ordre martiniste des élus cohen fusionnèrent pour ne plus constituer qu'un seul Ordre martiniste, subdivisé en deux organismes distincts: un cercle extérieur dont dépendaient les grades: associé, initié, supérieur inconnu, supérieur inconnu libre initiateur, sous la juridiction de Philippe Encausse, souverain grand maître; et un cercle intérieur dont dépendaient les grades: maître élu-cohen, chevalier d'orient, commandeur d'orient, réau-croix, sous la juridiction de Robert Ambelain, souverain grand commandeur. (18)

Très tôt aussi, l'Ordre coën restauré s'implanta dans différents pays étrangers. Par lettre en date du 12 novembre 1945, Georges Lagrèze délivra à Ralph M. Lewis l'autorisation d'implanter l'ordre aux Etats-Unis et au Canada (19). Et dès 1959, Robert Ambelain peut écrire à un correspondant que l'ordre regroupe 1200 membres en Europe et en Amérique du sud (20).

En 1959, Yvan Mosca (Hermète) introduisit l'Ordre des élus cohen en Italie, avec comme grand maître "Krisna Frater", dans la juridiction d'Ambelain. La même année, lors d'un convent, à Pérouge, le martinisme italien se rattacha à la direction de l'Ordre martiniste à Paris. Puis, en 1960, Ambelain accorda à l'italien Nebo (à qui il avait transmis les premiers grades coëns en 1959) une patente pour constituer une branche de l'ordre en Italie. En 1962, lors

---

(18) "Protocole d'unification des ordres martinistes", l'Initiation, avril-juin 1963, p. 61.

(19) Martinist Documents, Traditional martinist order, San Jose, Supreme Grand Lodge of AMORC, 1977, p. 21.

(20) Lettre à Henri Dubois, datée de Paris, le 29 novembre 1959, fonds Sirius.

d'un convent à Ancone, fut signée l'union de l'Ordre martiniste de Venise et de l'Ordre martiniste des élus cohen, qui ne constituèrent plus que l'Ordre martiniste italien, avec comme grand maître Arthephius, avec un cercle extérieur (martinisme de Papus), et un cercle intérieur (élus coëns).

Par lettre manuscrite, en date du 29 juin 1967, Robert Ambelain désigna comme son successeur Yvan Mosca, à qui il transmit effectivement la charge de souverain grand commandeur des élus coëns, par lettre circulaire, datée du 21 juillet 1967.

Dès le 14 août 1967, Philippe Encausse, comme souverain grand maître, et Yvan Mosca comme souverain grand commandeur, supprimèrent la division antérieure de l'Ordre martinistes en deux cercles, et chaque ordre reprit son autonomie (21). Aussitôt après, Mosca reprit pour son compte le titre de "grand souverain", jadis porté par Martines et ses deux successeurs immédiats, et redonna à l'ordre son titre primitif: Ordre des chevaliers maçons élus cohen de l'univers.

Cependant, lors de la séance plénière du Tribunal souverain, tenue à Paris, le 22 avril 1968, sous la présidence de Mosca et en présence d'Ambelain, et de la séance suivante, du 10 mai 1968, fut décidée la mise en sommeil de l'ordre, qu'un décret de Mosca vint officialiser, en date du 14 août 1968. Celui-ci prononce son sommeil "pour une période de temps indéterminée", dissout le Tribunal souverain, annule toutes les charges hiérarchiques et administratives remises par Ambelain ou Mosca, et arrête les travaux collectifs. Il prévoit aussi les conditions d'un éventuel réveil de l'ordre: convocation d'un convent mondial, après étude de tous les documents connus, conclusion favorable d'une commission d'enquête, et vérification "de la "Présence de l'Energie première" dans nos Circonférences sacrées, à la suite des Opérations de Purification, connues par les Frères". (22)

Toutefois, ce décret ne dit mot du pourquoi de cette mise en sommeil. Le voici, selon Robert Ambelain: "Aussi bien, l'étude attentive des archives martinézistes les plus authentiques (...), souligne certains détails qui nous ont amenés à décider un remaniement complet, non en ses principes, mais dans l'application de la théurgie martinéziste (...). C'est sur ces conclusions que le moderne "Tribunal Souverain" de l'Ordre des Elus-Cohen, a décidé sa

-----  
(21) "Ordre martiniste-Ordre des élus cohen. Protocole", l'Initiation, juillet-décembre 1967, p. 113.

(22) "Ordre des chevaliers maçons élus cohen de l'Univers", l'Initiation, octobre-décembre 1968, pp. 230-231.

mise en sommeil en mai 1968. Compte tenu que nous avons personnellement réalisé cette résurgence en 1941 (sic), il nous appartenait de poursuivre, sinon d'impossibles applications, du moins de réaliser une adaptation moderne. Elle constituera la partie opérative du nouvel Ordre martiniste initiatique, son second Temple." (23)

Ainsi, après s'être démis de la grande maîtrise de l'Ordre au profit d'Yvan Mosca, qui choisit le sommeil, Ambelain constitua en 1968 l'Ordre martiniste initiatique, scindé en deux temples, le premier remettant les grades martinistes "classiques", selon une filiation "russe", le second conférant les grades d'apprenti cohen, compagnon cohen, maître cohen, maître élu cohen, grand maître cohen, chevalier d'orient, commandeur d'orient, réau-croix.

L'Ordre martiniste initiatique se maintient aujourd'hui, sous la présidence de Gérard Kloppel, successeur de Robert Ambelain depuis le 29 octobre 1984.

A ce jour, le convent mondial prévu par le décret de 1968 n'a pas encore été réuni. Pourtant, depuis quelques années, on constate un regain d'intérêt pour l'Ordre des élus coëns.

Yvan Mosca se considère toujours comme seul grand souverain de l'ordre coën contemporain, qui, sous sa juridiction, semble avoir repris ses activités en Italie, dans la mouvance du néo-paganisme qui marque fortement le microcosme de l'occultisme italien. Pis encore, des représentants de cette branche vont jusqu'à considérer comme inconciliables la foi judéo-chrétienne et l'appartenance coën... ce qui revient à dire qu'aucun élu coën du XVIII<sup>e</sup> siècle, Martines en tête, ne pourrait être aujourd'hui reconnu comme tel ! Or, cette orientation est diamétralement opposée à la tradition même de l'Ordre, qui est, faut-il le rappeler, judéo-chrétienne.

Le 22 octobre 1971, Mosca éleva Georges Goffin au rang de "maître de la maison des Cohens de Belgique", avec pouvoir de travailler aux grades d'apprenti coën, compagnon coën et maître coën, dit abusivement "du porche". Cette branche semble toujours active en Belgique.

Le cercle néo-coën de Nice, fondé par René Chambellant sous patente canadienne, se place dans la lignée spirituelle de Bricaud-Chevillon, et pratique les grades issus de la résurgence de 1942-1943. Mais, après avoir maintenu presque seul en France l'Ordre coën pendant des lustres, ce groupe aujourd'hui privé de son fondateur, semble peu actif.

Depuis peu, d'autres cercles se sont manifestés:

---

(23) "Ordre martiniste initiatique. Origine, principes et modalités de la "rectification" de 1968, h. c., p. 2.

Le temple coën de Lyon, fondé par Jean-Baptiste Willermoz vers 1767, semble avoir été réveillé en 1992 par des maçons du Rite écossais rectifié, sur la base des trois grades symboliques, qui, à notre connaissance, n'étaient plus pratiqués depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce groupe, de stricte obédience judéo-chrétienne, semble tenir son originalité d'une fidélité exemplaire à la liturgie et à la doctrine de l'Ordre coën primitif.

Sous les auspices d'une Loge-Mère Marie de Gonzague, en 1993, la fondation de temples a été envisagée dans plusieurs villes de France. Ce groupe, détenteur de la filiation rituelle issue de Robert Ambelain, pratiquerait les grades élaborés par celui-ci dans les années quarante.

Par ailleurs, certains responsables de groupes néo-coëns, et quelques spécialistes de la théurgie martinésienne, se rencontrent depuis 1992 sous les auspices du Quatuor Martines de Pasqually, espace d'échanges fraternels, en dehors de toute obédience.

#### NEO-COENS OU PSEUDO-COENS ?

En l'absence de toute filiation directe, qu'elle était en 1942-1943; qu'elle est aujourd'hui la légitimité des néo-coëns ?

La disparition physique d'une société initiatiques comme l'Ordre des élus coëns ne signifie pas nécessairement son anéantissement. Car à cette organisation matérielle correspondait une réalité astrale et une réalité spirituelle, auxquelles la fidélité aux rites et à la doctrine de l'Ordre peuvent, avec la grâce de Dieu, rattacher des élus coëns de désir sans succession matérielle directe. N'était-ce pas déjà le sens de la réponse de Willermoz à Türkheim ?

D'abord, la légitimité de tout cénacle néo-coën doit se mesurer à sa fidélité aux rites et à la doctrine de l'Ordre, c'est-à-dire à sa tradition. La documentation inventée, déjà considérable, ne cesse de s'enrichir de nouvelles pièces: on peut ainsi désormais reconstituer et affiner sans cesse la pratique rituelle et théurgique, et l'enseignement de Martines de Pasqually apparaît de plus en plus précisément. Tout groupe néo-coën a donc maintenant à sa disposition un matériau presque aussi conséquent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, combien l'utilisent ?

Peut-on être élu coën sans être de foi judéo-chrétienne ? La réponse ne souffre aucun doute, et c'est non, parce que doctrine et pratique coën reposent toutes entières sur cette tradition. L'élu coën est un homme de la Bible: Ancien et Nouveau Testament. Parce que la théurgie est indissociable de la mystique - car la voie coën ne se réduit pas à une simple magie cérémonielle dont l'efficacité consisterait dans la seule mise en œuvre de recettes ou de techniques

particulières -, et parce que la mystique est indissociable de la religion, point de théurgie coën sans mystique judéo-chrétienne, point de mystique judéo-chrétienne sans religion judéo-chrétienne, sans cette foi au Réparateur, sans laquelle point de gnose judéo-chrétienne. L'Ordre des chevaliers maçons élus coëns de l'univers est défini très précisément par l'ensemble des textes, notamment les rituels, qui exigent un certain nombre de conditions pour y être admis et pour y travailler. Tous ces textes, dont la cohérence est parfaite, ne suggèrent pas deux conceptions de l'ordre. Et on oublie souvent que l'Ordre coën était une école de vertus avant d'être une école de théurgie, où l'on ne recherchait pas l'expérience mais la Vérité qui rend libre, et Celui qui est la Vérité, la Voie et la Vie.

Enfin, une parfaite connaissance du système martinésien est exigée de tout pratiquant sur la voie coën, ce qui d'emblée disqualifie les casse-cou de l'occulte. Ce système très complexe ne se confond ni avec la kabbale au sens strict, ni avec la soi-disant kabbale de certains occultistes depuis un siècle, ni avec la théurgie néo-platonicienne.

L'initiation, ou mieux l'ordination coën consistait - et on ne voit pas pourquoi elle ne consisterait pas encore aujourd'hui - dans la réception d'un sceau mystérieux. Aux sept grades ou aux sept classes de l'ordre, associés chacun à l'une des sept planètes traditionnelles, savamment mis au point par Martines à partir de son propre dépôt, correspondent aussi, selon Saint-Martin, les sept sceaux de l'Apocalypse.

Avec la grâce de Dieu, l'homme de désir sera en effet marqué d'un sceau spirituel, pourvu que soient droites l'intention de l'initiateur et de l'initié, et que le premier use des signes, des symboles, des rites et des mots propres à l'Ordre coën. Alors, ceux-ci seront susceptibles de manifester la présence et l'action des anges fidèles au Seigneur, et ce sont ces ministres de Dieu qui confèreront réellement au récipiendaire l'initiation, l'ordination coën; l'initiateur agissant par sa propre puissance et sa propre intention comme véhicule des esprits, manifestant l'Esprit.

L'efficacité, la réalité de l'ordination, ou du moins des ordinations les plus puissantes, c'est-à-dire des hauts grades, peut se vérifier ensuite dans les opérations par la présence de signes visibles ou audibles, symboles de la présence et de l'assistance angélique.

Ces manifestations étaient familières aux élus coëns du XVIII<sup>e</sup> siècle, et si elles relevaient sans doute souvent de l'astral, qui est le cercle des astres, jusqu'au cercle de Saturne, c'est parce que ce monde est intermédiaire, et s'offre lui-même comme véhicule d'esprits supérieurs. Les passes, qui n'ont jamais constitué un but en soi, mais auxquelles tout coën se devait d'être attentif, étaient le signe de la réconciliation partielle de l'orant, et du succès de l'opérant.

Or, en 1943, on l'a vu, des signes sensibles gratifièrent certains néo-coëns qui les interpréterent dans le sens d'un rattachement à l'égrégore de l'Ordre. Certes, ceux-ci étaient fort dépourvus de documents originaux, et de fait assez ignorants des rites coëns authentiques, mais leur très grand sens du rituel, leur intention et leur foi droites se manifestaient dans les conditions dramatiques de la France occupée, parfois au péril de leur vie. Cela suffirait à expliquer que la chose, comme on disait chez les anciens coëns, se soit manifestée. Et puis il faut juger l'arbre à ses fruits.

Aujourd'hui, pourvu que l'intention des néo-coëns soit droite, que leur foi soit conforme à celle que l'Ordre exige des siens, et que les rites mis en œuvre soient fidèles aux rites coëns, pourquoi ces mêmes rites ne retrouveraient-ils pas leur efficacité, et, par la grâce de Dieu, pourquoi orants et opérants ne se rattacheraient-ils pas à la filiation spirituelle de l'Ordre, afin de participer comme jadis au grand combat ?

Serge CAILLET

SUCCESSION DES REAUX-CROIX

Tableau I : XVIII<sup>e</sup> siècle

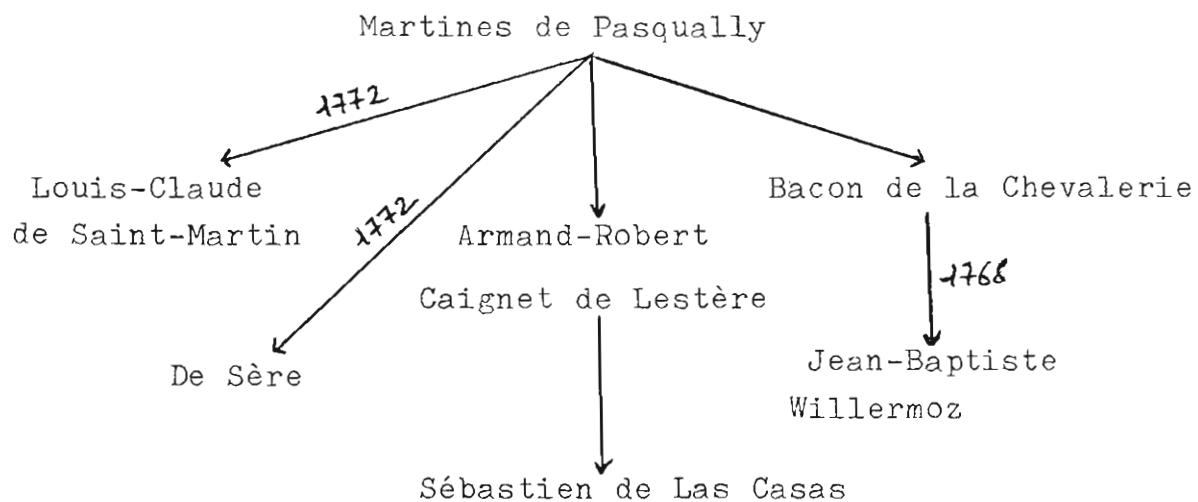


Tableau II: XX<sup>e</sup> siècle

